

# Formation en sécurité électrique pour l'habilitation électrique selon la norme française NFC 18-510

Sensibilisation aux risque électriques / Définition des titres d'habilitation

Réf. F1001



## Audience

A l'attention de responsables de personnel, pour connaître les obligations réglementaires faites à l'employeur, concernant les dangers de l'électricité.



## Prérequis

Aucun



## Méthode

80% théorie / 20% étude de cas



## Durée

0,5 jour



## Capacité

4 à 12 stagiaires



## Lieu

Aix-les-Bains, Lyon, en distanciel ou sur site client



## Objectifs

- Evaluer les dangers de l'électricité
- Analyser la norme NF C18-510
- Savoir identifier les titres d'habilitation correspondant au métier, connaître les engagements liés à la signature du titre d'habilitation



## Programme

### L'électricité, ses dangers

Accidents du travail  
Bases de l'électricité, loi d'Ohm, courant continu, courant alternatif  
Domaine de la tension, transport  
Le danger du courant électrique (contact direct et indirect, court-circuit, induction)  
L'effet du courant électrique, les facteurs intervenants, les conséquences de l'effet du courant électrique

### L'électricité, comment s'en protéger ?

Protection contre les contacts indirects (Mise à la terre)  
Protection contre les contacts directs (Isolement, Distances, Obstacles)  
Protections supplémentaires : Différentiel, transformateur de séparation.  
Les limites de la Très Basse Tension (TBT-S, TBT-P, TBT-F)  
Équipement de protection individuelle (EPI)  
Outils, natte, tapis et accessoires isolés  
Vérificateur d'absence de tension (VAT)

### Que faire en cas d'accident ou d'incendie électrique ?

Règles générales : le PREFAS  
Les causes d'un incendie électrique  
Les différents extincteurs  
En complément du support de cours, est remis à chaque participant une check-list, un outil simple qui aide le responsable à déterminer le titre approprié en fonction de tâches effectuées pour délivrer une habilitation adéquate.

### **Instructions générales de sécurité électrique selon la norme NF C18-510**

Dispositions réglementaires : Code du travail

Objectifs, définitions, obligations

Définitions des travaux non électriques, des travaux électriques

Local, emplacement réservé aux électriciens

Les ouvrages et les installations électriques

### **Types d'opérations : Travaux, Interventions, Opérations Spécifiques**

Titres d'habilitation : définitions et symboles

Opérations spéciales : les lampes et fusibles

### **Distances, zones, voisinages**

Distance et zones

(liaison aérienne/souterraine)

Consignation en 1 étape

Documents : consignation, intervention, interruption, remplacement, avis de réquisition, fiche de manœuvres, etc.

### **Etude de cas de titres/vidéos**

Quiz de validation sensibilisation aux risques électriques/titres d'habilitation



## **Formateur**

Formateurs référencés CARSAT (France)

Formateurs expérimentés pour les équipements électriques BT/HTA/HTB

Formateur référent expérimenté sur les équipements électromécaniques,

Formateur référent expérimenté sur les systèmes de Protections et SCADA,

Formateur référencé RTE/ENEDIS/EDF pour le passeport HTB



## **Évaluation des acquis**

En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de confirmer l'adéquation entre leurs connaissances, leurs objectifs individuels et ceux de la formation (grille de positionnement).

Ces attentes seront reprises lors d'un tour de table afin d'affiner, le cas échéant, le contenu et le déroulé de la formation.

L'évaluation des acquis et des compétences se fait via un QCM théorique et une grille de Travaux pratiques, si applicable.

En fin de formation, une évaluation à chaud devra être remplie par chacun des stagiaires. À l'issue de la session, une attestation de présence sera remise.